

La PPE 3 * 2026-2035

Ce décret PPE est présenté par le gouvernement comme une feuille de route de « souveraineté énergétique » et de « décarbonation ».

Il acte en réalité une accélération d'une ampleur industrielle considérable, dont les implications territoriales, paysagères, environnementales et financières apparaissent tout simplement vertigineuses.

La PPE fixe comme objectif de porter l'éolien terrestre de :

- **22 GW en 2023**
à
- **35 à 40 GW en 2035 officiellement. En réalité plus de 50 GW** si l'on tient compte des projets déjà autorisés en file de raccordement, soit une augmentation de **+28 GW** en douze ans.

En termes physiques, cela représente, selon la puissance moyenne des machines actuelles (4 à 5 MW), de l'ordre de :

- **7 000 à 9000 éoliennes supplémentaires**

Même en tenant compte du « renouvellement » (repowering), qui n'est pas sans impacts environnementaux majeurs que *Vent de Colère !* dénonce, cette trajectoire implique nécessairement une poursuite massive de l'implantation de nouveaux parcs, dans des territoires déjà saturés.

Cette perspective est d'autant plus préoccupante que ce décret PPE ne fixe aucun plafond opposable ni au plan national, ni au plan du déploiement local (indices de densité ou d'encerclement).

La PPE prévoit de multiplier par trois la puissance solaire :

- **19,3 GW en 2023 → 55 à 80 GW en 2035 officiellement.**

En réalité près de 100 GW si l'on tient compte des projets autorisés en file de raccordement, soit une augmentation de **+80 GW** en douze ans

Or, la PPE indique qu'environ **43 %** du solaire restera constitué de grandes installations au sol (hors toitures).

En appliquant le ratio mentionné dans le document pour l'agrivoltaïsme (0,5 MW/ha), cela conduit à une emprise foncière supplémentaire de l'ordre de :

- **50 000 à 70000 hectares**

Autrement dit :

- l'équivalent de plusieurs centaines de communes rurales,
- une transformation profonde des paysages agricoles,
- une pression foncière et écologique considérable.

Le point le plus sidérant du document est peut-être l'ampleur des investissements nécessaires pour simplement raccorder et intégrer ces productions intermittentes.

La PPE prévoit d'envahir les zones côtières :

- **2 GW en 2024 → 15 GW en 2035**

C'est inacceptable.

Réseau de transport (RTE)

La PPE cite un besoin d'investissement de l'ordre de :

- **100 milliards d'euros d'ici 2040**

Réseau de distribution (Enedis)

Le gestionnaire annonce une hausse de ses investissements annuels de :

- **+25 % d'ici 2032**

passant de :

- 4,4 Md€/an (2022)
- à
- plus de 5 Md€/an (2032)

avec, là encore, un programme total approchant :

- **100 milliards d'euros à l'horizon 2040**

200 Mds €, c'est inacceptable : ces montants pèsent mécaniquement sur le TURPE, donc sur la facture finale des ménages et des entreprises.

La PPE reconnaît explicitement que l'essor des ENR non pilotables exige des stockages et des flexibilités :

- batteries,
- STEP (**+1,7 GW de STEP d'ici 2035**)
- effacements,
- mécanismes de capacité,
- adaptations tarifaires (heures creuses déplacées).

Elle ne retire aucun enseignement de ses propres constats.

Vent de Colère ! considère pour sa part que le système électrique devra être repensé pour éviter les impacts de l'intermittence, et l'impact sur les ménages et les entreprises, les EnR intermittentes générant une inflation structurelle des coûts.

La PPE cite des ordres de grandeur issus de travaux de RTE :

- investissements production + flexibilités : **25 à 35 Md€/an**
- coût annualisé du système : **≈ 50 Md€/an en 2035**
- coût moyen : **~75 €/MWh**

Mais ce sont des travaux anciens, et RTE est en train de les actualiser (Futurs Energétiques 2050). Le dossier reconnaît lui-même que l'évaluation complète des coûts devra être actualisée, ce qui signifie que l'ampleur finale reste incertaine... et certainement sous-estimée.

En résumé, la PPE 3 acte :

- plusieurs milliers d'éoliennes supplémentaires,
- jusqu'à 70 000 hectares mobilisés pour le solaire au sol,
- 200 milliards d'euros de réseaux d'ici 2040,
- une complexification croissante du système (flexibilité, stockage),
- une pression territoriale et financière sans précédent.

Tout cela sans réponse claire aux questions fondamentales :

- quels plafonds dans les zones déjà saturées ?
- quelle acceptabilité démocratique réelle ?
- quelle soutenabilité économique ?
- quelle cohérence entre coûts système et bénéfices climatiques en France déjà décarbonée ?